

Compte rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021

Le Conseil Municipal est réuni au Foyer Rural salle Henri Bonnet suite aux conditions sanitaires. Les membres du conseil sont masqués.

Absents : JOUVE Nicolas excusé et donnant procuration à MONCOURIER Stéphanie.

Le quorum est atteint. La séance est ouverte à 19h46, M. Jacques DE CARVALHO est désigné secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité :

- L'organisation du temps scolaire pour l'année scolaire 2021-2022 est fixée à 9 demi-journées avec le maintien des activités périscolaires, une réunion va avoir lieu prochainement pour fixer les horaires d'ouverture de l'école en concertation avec les enseignants ;
- Le groupe scolaire des Alouettes n'est plus un regroupement intercommunal mais c'est désormais l'école communale de Sarroux Saint-Julien. Ce changement demandé par l'Inspecteur de l'Education Nationale entraîne la perte d'un demi-poste à la rentrée prochaine ;
- Autorisation à M. le Maire de faire une demande de subvention DETR concernant la route d'Andregeat ;
- Autorisation à M. le Maire de pratiquer la révision annuelle des loyers des logements communaux ;
- Autorisation à M. le Maire de signer des conventions avec le syndicat de la Diège concernant l'énergie et les équipements collectifs ;
- Autorisation à M. le Maire de faire l'acquisition d'une licence IV de débits de boissons pour 5 000 €.
- Autorisation à M. le Maire de demander le transfert de l'entretien de la piste du massif forestier de la Vedrenne auprès de Haute-Corrèze Communauté afin que la commune y assure désormais l'entretien
- Autorisation à M. le Maire de désigner l'entreprise SAS GAIA CONCEPT pour la mise en place et la conformité du RGPD concernant la commune. Un prestataire avait déjà été désigné en décembre 2019 mais son responsable est décédé depuis.

Monsieur le Maire a soumis au Conseil Municipal une proposition d'achat de M.TURCZELL, locataire à la Cure de Saint-Julien pour acheter ce bâtiment, le montant n'étant pas celui de la valeur du bâtiment, cette proposition a été refusée.

Mme RIOS et M.MASSIAS ont présenté devant le conseil les animations prévues pour les 70 ans de l'anniversaire du barrage de Bort-les-Orgues. Elles sont prévues pour les Journées du Patrimoine. Les manifestations se dérouleront dans divers lieux suite à la crise sanitaire.

Concernant les cimetières, une reprise de 27 concessions abandonnées est en cours au cimetière de Sarroux depuis plusieurs années. Un arrêté sera pris prochainement pour la mettre en place. Une procédure similaire va être engagée sur les cimetières de Saint-Julien et de Vaux.

Le Comité Départemental du Vol Libre a demandé la réhabilitation de 2 sites pour pouvoir y pratiquer leur activité. Un des deux sites appartient à la section de Saunat qui doit se réunir prochainement pour donner un avis.

Suite aux intempéries et au dégagement des routes par l'employé communal, il est apparu que certains terrains privés étaient mal entretenus et empêchent le bon déroulement de ces travaux. Monsieur le Maire informe le Conseil que certains propriétaires vont recevoir un courrier lui demandant de procéder à l'entretien de leur propriété donnant sur les routes.

Un point sur le personnel communal a été fait. M.CHIODI est désormais radié des cadres de la commune. Mme LAMBERT a été recrutée en CDD depuis le mois de janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30. Vu pour être affiché le 26 février 2021, prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.